



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

importations

Question écrite n° 77973

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés que connaît aujourd'hui la filière pomme, et en particulier les producteurs de l'Isère. La pression des importations de l'hémisphère sud, bien supérieures aux chiffres avancés en raison de sous-déclarations de certains États membres, hypothèque très gravement l'activité des producteurs en effondrant les prix du marché. Actuellement, des pommes chinoises, néo-zélandaises ou encore chiliennes sont proposées à la vente au sein de l'Union européenne à des prix oscillant entre trois et huit euros le carton de dix-huit kilogrammes. Ces prix ne couvrent même pas les coûts du transport, ce qui place la filière dans une situation de dumping contre laquelle il convient de réagir. C'est pourquoi il lui demande s'il compte faire droit aux propositions préconisées par la section nationale pomme visant à n'ouvrir le marché européen aux pommes de l'hémisphère sud qu'au 1er juin et à réviser à la baisse les plafonds d'importation.

Texte de la réponse

La filière fruits, et en particulier la pomme, connaît d'importants problèmes de commercialisation, qui s'expliquent notamment par un niveau élevé d'importations en provenance de pays de l'hémisphère Sud, ainsi que par des difficultés d'anticipation du marché liées à une défaillance de comptabilisation des volumes importés au niveau communautaire. Le ministère de l'agriculture a alerté la Commission européenne sur les difficultés de marché qu'engendrerait, au printemps 2006, la présence d'importations en provenance de l'hémisphère Sud. Le gouvernement français a initié une procédure de sauvegarde pour les pommes au titre de l'article XIX de l'accord GATT. Cette procédure, indépendante de celle d'une clause de sauvegarde spéciale, est tout aussi efficace et n'est pas limitée dans le temps. Si elle est retenue par la Commission, elle constituera un obstacle aux importations de contre-saison à venir et facilitera la commercialisation de stocks éventuels au sein de la Communauté. Le ministère de l'agriculture a de même saisi Mme Mariann Fischer Boel, commissaire européen à l'agriculture et au développement rural, des difficultés récemment rencontrées concernant l'application d'une clause de sauvegarde spéciale, ainsi que la surveillance des volumes de pommes importés dans le cadre de cette clause. Les services de la Commission ont de fait récemment admis un défaut de comptabilisation et donné toutes les assurances nécessaires afin que ce type de problème ne se reproduise pas. S'agissant de la clause de sauvegarde spéciale pour les pommes, le ministère de l'agriculture demande que soient réexaminées les conditions de son déclenchement. Les services du ministère rencontreront très prochainement ceux de la Commission européenne pour un examen technique de ce sujet. Dans le contexte des négociations au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur l'accès aux marchés, il est également demandé que les autorités communautaires négocient une modification de calendrier et des volumes à prendre en considération. En effet, de telles modifications ne peuvent faire l'objet d'une décision unilatérale ; elles représentent un durcissement très net des conditions d'importation et doivent être modifiées par voie de consensus au sein de l'OMC. Ces mesures visant à préserver les intérêts des producteurs de pommes français au regard des importations en provenance de l'hémisphère Sud complètent les actions d'aide à la promotion et à l'exportation des pommes françaises qui ont été mises en place à la fin de cet été, à hauteur de 1,5 million d'euros, dès les

premiers signes de difficultés de commercialisation. Plus généralement, dans le cadre du renforcement du plan de soutien au secteur des fruits et légumes annoncé le 21 octobre dernier, les pouvoirs publics ont décidé de mobiliser 10 millions d'euros supplémentaires pour les mesures structurelles portant l'effort global de l'État à 25 millions d'euros de crédits exceptionnels et à 25 millions de prêts de consolidation à taux bonifié. Enfin, des outils pertinents de gestion des crises doivent être durablement mis en place. Cette dernière préoccupation, partagée par de nombreux états membres, s'est concrétisée par la signature, le 17 mai dernier, par huit ministres de l'agriculture de l'Union européenne d'une contribution à Mme Mariann Fischer Boel.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77973

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 2005, page 10424

Réponse publiée le : 10 janvier 2006, page 193